



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La secrétaire d'État  
chargée de l'Écologie

Paris, le 26 AOUT 2008

Réf. : PV/ng-ms-437/2008

Objet : Projets de centres de stockage de déchets ultimes à Saint Escobille (91)  
et Allainville aux Bois (78)  
FC 0804662

Monsieur le Vice-président,

Vous m'avez écrit avec Madame M. J MAZURE, Vice-présidente de l'Association de Défense contre le projet de Centre d'enfouissement de St Escobille pour me faire part de vos inquiétudes vis-à-vis des projets de création de centres de stockage de déchets ultimes à Saint-Escobille (91) et à Allainville (78), notamment vis-à-vis de la protection des nappes d'eau souterraines et du développement de l'agriculture biologique sur ce secteur.

Si en raison de leur proximité géographique (moins de 10 km), ces deux dossiers présentent des similitudes notamment du point de vue géologique, leur instruction administrative se situe à des stades d'avancement différents. L'exploitation d'un centre de stockage ne peut en effet être autorisée qu'à l'issue de la procédure administrative prévue par la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette procédure prévoit des enquêtes publique et administrative qui sont l'occasion pour l'ensemble des parties intéressées de prendre connaissance des éléments caractéristiques des installations protégées.

Projet de CET d'Allainville (78)

En mars 2006, la société SITA a déposé un dossier de demande d'exploiter un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune d'Allainville. La capacité annuelle de ce centre serait de 200 000 tonnes de déchets, pour une capacité totale de 3 500 000 m<sup>3</sup> et une durée d'exploitation de 18 ans. La superficie de la zone de stockage serait de 40 hectares.

Ce dossier n'a pas été jugé complet et régulier pour être présenté pour l'heure aux enquêtes publique et administrative.

Monsieur F. CHEVALIER  
Vice-président du Groupement des Agriculteurs  
Bio Région Ile-de-France  
10 rue des Frères Lumière  
77100 MFAUX

Recherche techniques et études  
Énergie et climat, Développement local, Prévention des risques, Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

### Projet de CER de Saint-Escobille (91)

En mars 2006, la société SITA a déposé un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de Saint-Escobille (91).

La capacité annuelle de ce centre serait de 150 000 tonnes de déchets, pour une capacité totale de 1 400 000 m<sup>3</sup> et une durée d'exploitation de 10 ans. La superficie de la zone de stockage serait de 16 hectares et le stockage serait fait majoritairement en talus induisant la création d'une butte de 25 m de haut par rapport au terrain naturel. Les déchets seraient des déchets industriels banals et, à titre exceptionnel, des déchets ménagers dont l'origine géographique pour les deux catégories de déchets serait le département de l'Essonne.

Le dossier présenté à l'enquête intègre notamment, à la demande du Préfet, la tierce expertise réalisée par ANTEA relative aux conditions de reconstitution du fond de décharge et de la suffisance des sondages géotechniques.

Suite à l'enquête publique, qui s'est déroulée du 8 octobre au 10 novembre 2007, la commission d'enquête a rendu son rapport et conclusions le 18 mars 2008. Elle a émis un avis défavorable concernant l'activité de stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains. En revanche, la commission a rendu un avis favorable au sujet de l'activité d'élimination de déchets industriels assorti de six réserves.

Deux réserves visent à une meilleure connaissance de l'état actuel de l'environnement avec la réalisation d'une étude complémentaire pour l'hydrogéologue agrégé et des analyses de la qualité des eaux au droit d'une ancienne décharge avant la mise en place du projet.

La commission a également souhaité renforcer la protection de la nappe phréatique en prescrivant le renforcement de la barrière d'étanchéité passive et active et la mise en place d'un réseau de piézomètres pour analyser les eaux calcaires de Pithiviers et Etampes.

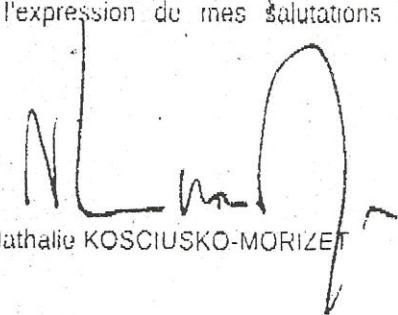
Enfin, ont été préconisées des améliorations en matière d'incendie et des aménagements routiers destinés à réduire les nuisances liées à la circulation des poids lourds.

Au vu de ces éléments, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Ile de France poursuit l'enquête administrative afin de présenter ce dossier au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques avec la réponse de l'exploitant à ces réserves et l'avis des services.

D'une manière générale, le risque de pollution de l'eau est un enjeu majeur, compte tenu de la sensibilité des secteurs concernés, que les services de l'Etat prennent en compte avec la plus grande attention. Ainsi dans le cadre de l'instruction du projet de Saint-Escobille, et suite à l'avis des services, la protection des eaux souterraines devrait être prise en compte à l'issue de l'enquête publique notamment, par le doublement du dispositif de protection active en vue d'assurer l'étanchéité du stockage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous

  
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET